

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — —	Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous parlions récemment de la persistance avec laquelle la Russie cherchait à attirer à elle les populations grecques de la Turquie, en leur assurant une foule de privilèges, en Crimée et dans les provinces intérieures. Il est certain que la présence des troupes autrichiennes dans les Principautés active encore l'émigration que la Russie sollicite. L'incompatibilité d'humeur des Roumains et des Bulgares pousse, en effet, ces derniers à préférer même les douleurs de l'exil à la continuation des dégoûts et des pertes que les soldats du gouvernement de Vienne leur causent. Il est donc urgent que cet état de choses disparaisse au plus vite.

Lors même qu'on n'est pas partisan de l'union des Principautés, on est obligé de reconnaître que les journaux de Vienne ne disent pas la vérité en ce qui concerne ces provinces. Ainsi ils ont prétendu que les troupes autrichiennes y étaient restées en partie, parce que les Turcs y avaient des forces considérables dans la Valachie. L'automne dernier, les Turcs, il est vrai, n'étaient pas prêts à évacuer le pays, mais ils l'avaient quitté à 2,000 hommes près qui étaient restés à Giurgewo. Ce ne fut qu'au moment où les troupes autrichiennes se renforçaient et se concentraient de nouveau que les Turcs revinrent également sur leurs pas et rétablirent les fortifications de la rive gauche du Danube.

Les journaux autrichiens disent encore que les Turcs resteront dans le pays après le départ des troupes autrichiennes, nous n'en savons rien, mais ce qui est certain, c'est que 1,000 soldats turcs ne constituent pas pour le peuple valaque une charge aussi lourde que 1,000 Autrichiens, car on sait que les soldats turcs se contentent de peu. En tout cas, ainsi que nous venons de le dire, aussi longtemps que les Principautés, resteront sous la dépendance étrangère, la triste situation intérieure du pays ne pourra changer.

Quelques boyards et quelques employés, depuis longtemps acquis à la politique autrichienne, sont

les seuls qui soutiennent encore l'utilité de l'occupation, mais les caïmakans eux-mêmes souhaitent tout le contraire. Celui de Bucharest a notamment exprimé ce désir avec beaucoup d'insistance, dans un récent voyage qu'il a fait à Giurgewo et où il a rencontré Saïd-Pacha et divers consuls. Tout indique donc que l'Autriche, en exaspérant les populations, va contre ses propres visées. Que veut-elle, en effet? L'amoiidrissement du pouvoir de la Russie sur le Danube et dans la mer Noire. Qu'obtient-elle, au contraire, par son impolitique attitude? Précisément un effet opposé à celui qu'elle désire. L'intérêt de l'Autriche, aussi bien que celui de l'Europe, veut donc qu'on ne perpétue pas indéfiniment une aussi grossière faute. — Havas.

NAPLES. — On écrit de Naples à la *Gazette du Midi*, sous la date du 19 novembre :

« Les navires français et anglais commencent à mettre plus d'intervalles à leurs apparitions dans le golfe de Naples. On semble bien convaincu que les nationaux n'ont besoin d'autre protection que celle que leur roi leur assure.

» Les autorités, fidèles à ses ordres, montrent les plus grands égards pour les étrangers, et s'efforcent de prévenir le moindre sujet de plainte. La douane se ressent elle-même de cet esprit; elle n'a jamais été plus convenable et plus obligeante envers les voyageurs. Le Gouvernement ayant porté sur ce service une attention toute spéciale, s'attache à le moraliser de plus en plus. Le Trésor, aussi bien que le véritable commerce, a tout à gagner à la repression des fraudes et de la vénalité des subalternes. Il serait à désirer que tous les Etats de l'Europe fissent chez eux une semblable guerre à la contrebande. » — Pour extrait : E. Roux.

NAVIGATION DU DANUBE. — Une correspondance de Vienne, du 21 novembre, qui nous arrive par voie particulière, nous fournit ces détails curieux et précis sur l'avenir de la navigation française le long du Danube :

« Je vous ai fait connaître, l'été dernier, tous les déboires et difficultés auxquels M. Magoan, capitaine du bateau à vapeur le *Lyonnais*, a été en butte, lorsque, remontant le Danube, il fit flotter, pour la première fois, le drapeau tricolore français à la vue de cette capitale et dans les provinces autrichiennes que traversent le grand fleuve, ouvert, par le traité de Paris, à la libre navigation de toutes les nations maritimes. Vous avez aussi connu la fameuse circulaire de la compagnie autrichienne de navigation à vapeur sur le Danube, par laquelle cette compagnie défendait à tous ses agents, dans les ports et stations sur le fleuve, de prêter aide et assistance au capitaine et à son équipage, en cas d'avarie ou de sinistre. Ce cas était d'autant plus probable pour le *Lyonnais*, dans sa première navigation sur le Danube que ce fleuve est parsemé d'une foule de bas-fonds et de bancs de sable. L'extrême prudence et l'habileté du capitaine français ont déjoué les prévisions de ses concurrents. L'épreuve est faite, le succès a couronné la courageuse entreprise du capitaine Magoan; il a ouvert aux armateurs français une nouvelle voie de navigation qu'ils pourront désormais faire parcourir en toute liberté, par leurs navires de commerce, concurrentement avec ceux de toutes les nations et spécialement avec les vapeurs de notre compagnie de navigation, devenue si puissante au moyen des privilèges qu'elle exerçait exclusivement et au détriment des autres peuples sur le Danube.

» Le capitaine Magoan, qui s'est établi jusqu'à l'ouverture de la navigation à Belgrade, s'y occupe activement aujourd'hui d'engager un certain nombre de pilotes indigènes, connaissant, par un long exercice, tous les écueils et impasses du fleuve. Quoiqu'il rencontre dans cette opération la même concurrence ennemie, jalouse, que nous avons signalée, il est déjà parvenu à enrôler au service de la compagnie des bateaux à vapeur du Rhône une douzaine de bons pilotes sur lesquels le capitaine français a la certitude de pouvoir compter en toute circonstance. On annonce, à Belgrade, l'arrivée,

FEUILLETON

LES DEUX COUSINES.

(Suite.)

M. Desgalets n'avait point fait mystère à Emma du contenu de cette lettre, dont il adoptait les idées. Geneviève, enfin, avait aussi écrit à sa cousine, en lui reprochant avec une douce gâté de lui enlever ses séducteurs.

C'était d'Ernest qu'elle parlait, et quelques traits piquants punissaient le commissaire de son infidélité. Calypso, mise dans la confidence, trouvait tout simple que sa jeune maîtresse fit oublier toutes les pâles françaises de France. Les filles de couleur se figurent volontiers que les européennes sont diaphanes.

Cependant Emma, dès la première entrevue, avait trouvé Montaignon plus aimable, plus prévenant, plus adroit que son ami. Par cela seul qu'il songeait moins sérieusement à Geneviève, il avait su conserver la supériorité durant tout le premier séjour de la frégate à Fort-Royal.

La créole, pendant l'hivernage et la campagne de la *Daphné* au fond du golfe de Mexique, avait plus d'une fois pensé au jeune lieutenant de vaisseau, puis elle était fort surprise de ce que sa cousine, dans une correspondance particulière, ne nommait pas même Montaignon. Emma ne lui pardonnait pas même cette cachoterie. Ce fut une raison pour qu'elle se promit de redou-

bler de grâce et d'esprit, quand l'officier se présenterait chez son père. Auprès de lui elle ne pouvait être intimidée, tandis qu'Ernest, posé pour ainsi dire en fiancé, l'effrayait un peu. De là la cause de la réception qu'elle avait faite à ce dernier.

Le commissaire trouva à la poste une longue missive de M. de Graincourt; c'était la solution complète du problème. Le vieux commandant le félicitait de son amour pour Emma, et lui répétait en grande partie les mêmes choses qu'à son ami Desgalets, sans toutefois lui parler de Montaignon; — mais le docteur Esturgeot entra dans le bureau pendant qu'Ernest lisait cette lettre avec une émotion trop facile à remarquer.

Le chirurgien-major fit ses observations et sortit. Deux heures après, tous les membres de l'état-major étaient réunis à table; chacun parlait des nouvelles qu'ils avaient reçues de France.

— Vous ne savez rien, Messieurs, s'écria le docteur; vos lettres de famille, fort agréables sans doute pour chacun de vous, sont insistantes pour la communauté. Nul d'entre vous ne se dévoue comme moi à entretenir une correspondance spéciale destinée aux plaisirs de l'état-major. Moi, j'ai à Brest et à Toulon des amis qui me tiennent au courant de tout ce qui s'y passe... Voyez plutôt!

A ces mots, il déploya huit pages d'écriture microscopique.

— Pas une ligne, pas un mot qui ne soient intéressants dans tout cela; pas une syllabe à passer sous si-

lence, d'autant mieux que l'auteur n'a pas même signé. C'est à charge de revanche. Qu'il vous suffise de savoir que c'est un membre de l'estimable *Société de cancan maritime et colonial*. Lorsque je suis en France, j'écris par mois trois volumes de cette taille à mes collaborateurs; pour le moment, je suis leur correspondant martiniquais.

— Au fait, au fait, docteur, régalez-nous de quelques nouvelles.

— *Politique*. « Nous savons de bonne source que le député de Toulon ne sera plus renommé aux prochaines élections... »

— Autre chose, docteur; aucun de nous n'est de Toulon; de la marine, s'il vous plaît.

— Très-bien! laissez-moi tourner la page:

« *Marine; promotions, décorations, admissions à la retraite.* »

— Chut! silence! écoutez...

— « On vient de faire trente lieutenants de vaisseau, vingt à l'ancienneté (voir la liste de la marine), dix au choix, savoir: A..., neveu de l'amiral N... »

— Oh! oh! c'est abominable; c'est révoltant!

— « B..., renvoyé l'année dernière pour inconduite de la station de Brésil. »

— Ce n'est pas vrai! il était malade; un excellent officier, tant mieux!

— Eh! Messieurs! laissez donc lire...

— Silence! silence!

Malgré l'unanimité de ce dernier cri, le docteur ne

pour le printemps prochain, de quatre vapeurs français destinés à naviguer continuellement sur le Danube, en se chargeant, sur tout son parcours, du transport de passagers et de marchandises. Il entre, ajoute-t-on, dans les projets de la compagnie du Rhône, d'augmenter successivement, en 1857, le nombre de ses bateaux sur le Danube; elle se propose, en outre, de créer tout le long du parcours du fleuve, des stations ou établissements d'embarquement et de débarquement, où séjourneront des agents comptables au service de la navigation française. Cette entreprise, d'une importance considérable, est regardée, à Vienne, comme pouvant porter, dans la suite, un coup fatal à la compagnie de navigation autrichienne, par la vapeur, sur le Danube. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, un décret concernant le nombre des membres de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur.

— MM. les colonels du 47^e et du 96^e régiments d'infanterie, en garnison à Paris (casernes Napoléon et Sully), viennent d'informer M. Arnaud-Jeanti, maire du 7^e arrondissement, que les officiers, sous-officiers et soldats des deux corps qu'ils commandent mettent à la disposition des indigents de cet arrondissement cent soupes par jour (cinquante par régiment.)

— La neige qui est tombée en assez grande abondance dans les montagnes du pays de Gex a détruit les espérances des chasseurs d'ours; l'animal est rentré dans sa tanière pour ne plus en sortir qu'au printemps. Un ours qui ravageait les environs d'Annecy s'est laissé prendre avant d'avoir regagné son gîte d'hiver. — Depuis quelque temps, il venait tranquillement faire de copieux repas à une demi-heure environ d'Annecy, et ce à la barbe des propriétaires que cet impôt indirect et le voisinage d'un pareil hôte affectaient péniblement. On n'attendait que les premières neiges pour trouver sa trace; elle fut découverte, et cinq chasseurs de Quintal se réunirent pour délivrer la montagne de Semnoz de cet hôte incommode. Trois batteurs, qu'ils s'étaient adjoints, les cernèrent et le rabattirent, après d'immenses détours, sur les chasseurs en embuscade. Vers midi, un chasseur le voyant venir à lui, lui envoya d'un seul coup deux balles qui l'atteignirent à la joue gauche et allèrent sortir au-dessus de l'épaule droite. L'ours prit la fuite en poussant un gémissement douloureux; mais comme il perdait beaucoup de sang, on put suivre facilement sa trace depuis le sommet du Semnoz, où il avait été blessé, jusqu'au bois de Sevrier, puis de Saint-Catherine; enfin, on put le serrer de près le lendemain, à une heure après-midi, dans le bois de Sacconges. L'ours marchait lentement, s'arrêtant pour écouter le bruit des batteurs, lorsqu'un coup de fusil chargé de deux balles lui traversa le corps de gauche à droite. L'ours s'affaissa sans pousser un cri. Son poids était de 160 kilog. Il mesurait, de l'extrémité du museau à celle des pattes de derrière, 2 mètres 43 centimètres. Acheté par un boucher d'Annecy,

lut pas un seul nom sans être interrompu par des hurras, des clameurs, des commentaires qui se prolongèrent jusqu'au café. Après la marine venait l'article de Brest. Nombre de morts, de mariages, de scandales, remplissaient une première page; les clameurs continuèrent de plus belle.

— Permettez! permettez! s'écria le docteur.

On fit silence.

— « Le mariage de mademoiselle de Graincourt avec le capitaine de corvette de Branteuil passe pour affaire arrangée; on assure qu'on n'attend plus que l'autorisation du ministre, et que les premiers bans seront publiés dimanche prochain. »

Le commissaire avait pâli; le docteur s'en aperçut, et regarda Montaiglon, dont la figure avait pris une expression particulière.

— Mais c'est un vieux podagre, que le commandant Branteuil! s'écria un jeune enseigne, et si je ne me trompe, mademoiselle Geneviève de Graincourt n'a que dix-neuf ans!

— Tout au plus; demandez plutôt au commissaire, qui connaît beaucoup sa famille.

Les regards se tournèrent vers Ernest.

— Dix-huit ans, en effet, pas davantage, dit-il avec effort.

— « On affirmait que plusieurs demandes de mariage avaient déjà été adressées à madame de Graincourt par des officiers dont nous n'avons pu savoir les noms, et que la jeune personne n'a consenti qu'avec mille diffi-

au prix de 280 fr., sa chair a été rapidement vendue à un prix assez élevé, trois francs le kilogramme. — Havas.

— On écrit de Sofia (Bulgarie), en date du 8 novembre, à la *Gazette d'Augsbourg*:

« Une bande de vingt brigands attaqua dernièrement, sur la route de Sofia à Samokow, onze négociants zingares et arnautes. Ils allaient les dévaliser, quand on vit apparaître au loin trois hommes ayant de longue barbes et des tnyaux élevés sur la tête (ce sont les termes du rapport). Comme en Turquie les hauts fonctionnaires seuls ont le droit de porter la barbe complète, et que l'on connaît peu dans ces pays les chapeaux européens, les brigands effrayés s'enfuirent. Les trois personnages qui ont ainsi sauvé les onze négociants, étaient trois garçons tailleurs Allemands. »

— Un correspondant de la *Presse d'Orient* explique ainsi la présence de la grande quantité de poudre réunie dans le magasin qui a sauté à Rhodes, et qui était placé sous l'église Saint-Jean.

« Lors du dernier siège de Rhodes par le sultan Soliman, le grand chancelier de l'ordre, homme ambitieux et vindicatif, et qui remplissait en même temps les fonctions de ministre de la guerre, pour se venger des chevaliers qui malgré ses intrigues ne l'avaient pas nommé grand maître, résolut de livrer l'île aux Turcs, s'entendit avec ces derniers et commença par détourner et cacher, sous l'église précitée de Saint-Jean, une immense quantité de poudre, de manière que les chevaliers se virent tout à coup et sans s'y attendre, entièrement dépourvus de munitions de guerre et forcés, pour ce motif, de capituler et d'abandonner Rhodes. Ce souterrain ne fut découvert par les Turcs que vers l'an 1825. On estima la quantité de poudre qu'on y trouva à plus de 6,000 quintaux, poids de Constantinople. Depuis lors, on commença à en faire usage en la mêlant avec de la poudre neuve, de sorte qu'au moment de l'explosion, il y en avait encore dans ce même souterrain 3,500 quintaux à peu près. »

De Hammer, dans son *Histoire de l'Empire Ottoman*, confirme en partie cette tradition, en disant que le manque de poudre rendit inutile l'artillerie des assiégés.

— M. Le Camus était très-avare. Un jour quelqu'un trouve ce vieux bonhomme en train de déjeuner, et fort occupé à attraper des mouches qui fuyaient sa maigre main. Enfin il s'empare d'une mouche; le visage du veillard exprime un vif contentement; M. Le Camus lève le couvercle du sucrier et y insère prudemment la mouche vivante.

— Que faites-vous là, Monsieur Le Camus?

— Hein! dit l'avare, je ne veux pas que les domestiques me volent mon sucre; j'ai fait percer adroitement le couvercle afin que la mouche ait de l'air. Si quelqu'un a l'audace de vouloir prendre mon sucre, la mouche s'envolera, alors je saurai à quoi m'en tenir et je guetterai dorénavant mon voleur.

— On écrit de Rome au *Risorgimento*:

« Ces jours derniers, un rare phénomène a eu lieu dans la campagne della Sabina près le pays nommé Fiano, fief du duc Ottoboni, à la distance de vingt-

cultés à la volonté de sa mère. Nous avons pris ces renseignements avec le plus grand soin, afin de rendre de notre mieux à vos diverses questions sur cette famille. »

— Est-ce tout? demanda Montaiglon.

— C'est tout.

— Docteur, poursuivit l'officier, puisque votre lettre ne contient aucun détail que tout le monde ne puisse lire, auriez-vous la bonté de me permettre de jeter les yeux sur la liste des retraites?

— Très-volontiers, Montaiglon; faites circuler, Messieurs; je ne réclame qu'une chose, c'est qu'on me rende ce document, car je n'en suis que dépositaire. Il doit être rapporté, au retour en France, aux archives de la société du Cancan Maritime et Colonial, et classé à son numéro d'ordre. Notre recueil déjà si précieux, le sera bien plus encore dans quelques années, n'est-il pas vrai?

Montaiglon ne se dessaisit point de la lettre sans s'être assuré de l'authenticité du passage relatif à la famille Graincourt. Quant au commissaire, il était sorti de table. Au commencement de la campagne, l'officier n'eut remarqué ni l'émotion, ni l'absence d'Ernest; mais après huit mois passés à bord, après huit mois d'une intimité qui n'avait fait qu'augmenter pendant la campagne de l'hivernage, il fut frappé de la manière dont son ami avait accueilli la nouvelle donnée par le docteur.

Sans attendre plus longtemps, il alla le rejoindre sur le gaillard d'arrière.

cinq milles de Rome. Quelques laboureurs travaillaient à la terre dans un endroit ayant presque la forme d'un bassin. Tout à coup, ils sentirent comme un tremblement de terre, et se sauvèrent à distance. Ils virent alors au centre de ce bassin s'ouvrir une crévace béante d'où sortit comme un nuage ou tourbillon noir. Le terrain s'affaissa profondément et se remplit immédiatement d'eau qui forme un lac d'environ mille mètres. L'eau est salée. La profondeur du lac est de soixante brasses. Le terrain ne cesse pas de s'abaisser tout autour et le lac de s'élargir. On pense que ce pourrait être un volcan éteint. »

CHRONIQUE LOCALE.

Le tirage de la loterie de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui devait avoir lieu le lundi 8 décembre, est remis au lundi 29 du même mois.

Nous lisons dans le *Moniteur de l'Armée*:

« Aux termes d'un décret impérial du 15 novembre, les tableaux de recensement de la classe de 1856, ouverts à partir du 1^{er} janvier 1857, seront publiés et affichés, ainsi que l'exige l'article 8 de la loi du 21 mars 1832, les dimanches 18 et 25 janvier 1857. »

« L'examen de ces tableaux et le tirage au sort, prescrits par l'article 10 de la même loi, commenceront le 26 février 1857. »

« M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires et civiles ampliation de ce décret, avec la loi du 25 juin 1856, qui prescrit un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1856. La circulaire qui porte cet envoi rappelle les instructions antérieures relatives aux opérations préliminaires de l'appel. Il nous semble utile de reproduire celles qui s'appliquent à l'exécution de la loi du 26 avril 1855, en ce qui concerne l'exonération du service militaire en 1857. »

« En vertu de l'article 5 de cette loi, les jeunes gens qui seront compris dans le contingent de la classe de 1856 pourront obtenir l'exonération du service militaire au moyen d'une prestation individuelle, dont le taux sera fixé prochainement, sur la proposition de la commission supérieure de la dotation de l'armée, par un arrêté du ministre de la guerre. »

« Suivant l'article 7 de la loi du 26 avril 1855, la prestation individuelle doit être versée, dans chaque département, chez tous les préposés de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la dotation de l'armée, dans les dix jours qui suivront la clôture des opérations dont un décret impérial déterminera ultérieurement les époques pour la classe de 1856. »

« Le moment n'est donc pas encore venu de fixer le taux de la prestation individuelle; mais dès que cette fixation aura été faite, elle sera, par toutes les voies de publicité, portée assez à temps à la connaissance des intéressés, pour qu'ils puissent déposer leurs versements dans les délais voulus. »

« Il suffira, d'ailleurs, que les demandes d'exonération soient présentées lors des opérations des conseils de révision pour qu'elles soient admises sans limitation de nombre. »

— Messieurs, dit aussitôt le chirurgien-major, quel'un de vous aurait-il demandé la main de mademoiselle de Graincourt... Une fois! deux fois! personne ne dit mot.

— Non! Eh bien?

— C'est qu'il aurait été plaisant d'envoyer un troisième prétendant dégoûté se consoler avec les deux autres.

— Quoi! que voulez-vous dire!

— Que Montaiglon et le commissaire ont leurs raisons pour n'être pas satisfaits de la conduite du bonhomme Branteuil:

Arrive un troisième larron

Qui saisit maître Aliboron.

— Vraiment!

— Allons fumer le cigare digestif, pendant que ces deux grands débris se consolent entre eux, et surtout, pensons à notre bal projeté avant la dernière campagne.

— Oui! oui! le grand deuil de Montaiglon est passé; on peut s'en occuper sans scrupules. Quand l'état-major fut sur le pont, les gestes et l'air confidentiel d'Ernest et de Montaiglon achevèrent de convaincre les plus incrédules; les deux amis se faisaient une confession complète.

— Si encore vous l'aviez emporté, Montaiglon, disait le commissaire, j'aurais eu des regrets sans doute, car j'aimais Geneviève de toute mon âme, mais au moins je n'aurais rien trouvé à blâmer dans une alliance aussi avantageuse pour elle.

Préfecture de Maine-et-Loire.

ARRÊTÉ.

Le Préfet du département de Maine-et-Loire, commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, Vu l'article 25 du décret organique sur la presse, en date du 17 février 1832, et les instructions ministérielles relatives à son exécution ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Sont désignés pour recevoir, pendant l'année 1857, les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité ou la publication des procédures ou des contrats, les journaux ci-après, savoir :

Arrondissement d'Angers : Le *Journal de Maine-et-Loire*, paraissant tous les jours, le dimanche excepté, et l'*Ami du Peuple*, paraissant une fois par semaine ;

Arrondissement de Baugé : Le *Journal judiciaire* de l'arrondissement de Baugé ;

Arrondissement de Beaupreau : l'*Echo de Beaupreau* ; Arrondissement de Saumur : l'*Echo saumurois*, paraissant trois fois par semaine, et le *Courrier de Saumur*, paraissant deux fois ;

Arrondissement de Segré : Le *Mercur de Segré*.

Art. 2. Le prix de l'impression est fixé, pour tout le département, à quinze centimes la ligne de trente-cinq lettres.

Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée aux divers tribunaux, par nos soins, dans l'arrondissement d'Angers, et par celui de MM. les sous-préfets dans les autres arrondissements. Il sera, en outre, inséré au Recueil administratif et, gratuitement, dans les journaux désignés, dont un exemplaire de chaque numéro devra être envoyé à la Préfecture, au fur et à mesure de leur publication.

En Préfecture, à Angers, le 27 septembre 1856.

Pour le Préfet en congé et par délégation :

Le secrétaire-général, BERGER.

Vu et approuvé :

Paris, le 28 octobre 1856.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, Signé : BILLAULT.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 novembre.

NAISSANCES. — 4, Eugène-François Leger ; — 5, Mathilde-Emilie Charon, rue Royale ; — 7, Louise Amirault, rue de Rouen ; — 8, Théodore Chesneau, rue de Fenet.

MARIAGES. — 3, Louis Picamelot, corroyeur, a épousé Marie Rocher, tailleur, tous deux de Saumur ; — Joseph Cornuault, sabotier d'Angers, a épousé Louise Chevré, domestique, de Saumur ; — Lucien Gasnault, chargeur, a épousé Françoise Dabrin, domestique, tous deux de Saumur ; — 5, Jean-Joseph-Antoine Schroententhaler, pâtissier, a épousé Adèle Jubeau, couturière, tous deux de Saumur ; — 6, Antonio Cresciani, infirmier, a épousé Marie Beanjour, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 3, Anne Gadois, tricoteuse, 49 ans, célibataire, rue de Fenet ; — 4, Charles Gasnier, 2 ans, rue Daillé ; — Félix-Auguste Carroux, 6 mois, à la Croix-Verte ; — 7, Louis-Toussaint Montpoint, à la Providence ; — Ettegoffer, mort-né, place Saint-Pierre ; — 8, Pierre-Joseph Breton, propriétaire, 76 ans, rue de la Chouetterie ; — 9, René Tirant, conducteur, 45 ans, rue de la Chouetterie ; — Simon, mort-né, rue de la Petite-Douve ;

— Ne désespérez pas tout-à-fait, commissaire, les nouvelles du docteur peuvent être apocryphes.

— Non ! non ! ce que m'écrit M. de Graincourt est trop positif.

— Sans doute, sans doute, sa lettre s'accorde bien malheureusement avec les bruits recueillis par les amis d'Esturgeot. Mais enfin, mon cher Portandic, si le mariage n'a point eu lieu, comme il nous est encore permis de l'espérer, sachez que je renonce en votre faveur à toutes mes prétentions, et que je ne serai jamais un obstacle à votre bonheur.

— Je m'opposerais à ce sacrifice, mon ami, si je conservais le moindre doute, le moindre espoir. Je voudrais que Geneviève seule choisit entre nous : et si elle se décidait pour vous, je serais le premier à vous féliciter.

— Le commandant Branteuil est un fort galant homme, mais c'est un déplorable mari.

— Je ne comprends pas une pareille union, pourtant j'y crois. Il le faut bien. Depuis dix ans, Branteuil vient tous les soirs dans la maison, il se sera déclaré vers la même époque que nous.

— Mais à qui ? demanda Montaiglon.

— Ce n'est pas au père, répondit Ernest, il paraissait trop bien disposé en ma faveur, et M. de Graincourt ne ment jamais.

— Ce ne peut être à la mère ; elle ne m'eût point accueilli comme elle l'a fait.

— Et moi je vous dis que vous vous trompez ; c'est à madame de Graincourt que M. de Branteuil doit s'être

— 10, Marie Masson, couturière, 26 ans, célibataire, à l'Hôpital ; — 11, Françoise Normand, journalière, à l'Hôpital ; — 12, Michel Beneston, maçon, 63 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — 13, Jean Brisset, cultivateur, 67 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — 15, Fernand-Salomon Roux, 9 mois, rue Saint-Nicolas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 20 au 26 novembre.

La hausse a fait encore quelques progrès cette semaine ; mais elle a été arrêtée dans son essor par les réalisations des acheteurs, et par les efforts de quelques gros spéculateurs engagés à la baisse sur une vaste échelle, et qui persistent dans leur position.

Cette résistance a été plutôt salutaire que funeste au marché. Elle a renfermé le mouvement ascensionnel dans les limites rationnelles qu'il aurait pu dépasser, emporté par l'excès de sa force, et au détriment de sa durée. Les dispositions de la place paraissent à peu près complètement changées, les spéculateurs n'ont pas besoin d'être encouragés dans leurs tendances. Il serait plus à propos de leur prêcher la prudence et le sang-froid. L'amélioration de la Bourse doit correspondre aux progrès de la situation. Si le bilan de la Banque s'est peu à peu amélioré, si le prix des reports s'est adouci peu à peu, c'est en suivant une gradation semblable que la hausse doit se faire sur les valeurs.

Nous devons reconnaître, d'ailleurs, que jusqu'à présent la Bourse s'est avancée assez prudemment dans la hausse. Une amélioration de 2 francs en deux semaines dans le cours de la rente n'a rien qui soit anormal, et le cours de 68 fr., en tenant compte du report et du coupon, fait ressortir à 67 fr. le prix actuel de la rente. Lorsqu'on compare ce prix aux cours des fonds anglais, qui se maintiennent au-dessus de 94 fr. on ne peut s'empêcher de voir encore un long avenir pour la hausse, mais, répétons-le, à la condition qu'elle se fera progressivement. De trop hauts prix décourageraient instantanément les capitaux, qui se montrent jusqu'à présent si favorablement disposés.

Les chemins de fer ont ralenti leurs progrès, la faveur publique est maintenant surtout portée vers la rente, et il en sera ainsi jusqu'au détachement du coupon. Mais, comme on s'attend à voir les banques de France et d'Angleterre revenir prochainement à des mesures plus élementaires envers les affaires, l'espoir d'une prompte reprise a rendu un peu d'animation au marché industriel.

Parmi les anciennes affaires, celles qui se maintiennent en possession de la faveur du public sont la Compagnie Franco-Américaine, qui, après avoir dépassé le pair, est retombée momentanément par suite de réalisations à 460 ; mais de nombreuses demandes la recherchent dans ces cours ; l'Union des Gaz, qui se maintient de 260 à 265 ; et les Verreries qui donnent lieu à des affaires suivies.

La Caisse Centrale de l'Industrie, depuis qu'elle a fondé la Caisse de reports, est recherchée par les capitaux avec empressement à 130 et 132 50.

La Compagnie anonyme des chemins de fer de Nassau, ayant acquis la ligne de Vie-baden à Rudesheim, va construire 39 kilomètres de chemin de fer qui doivent relier les villes de Rudesheim à la frontière de Nassau, et compléter ainsi le chemin de fer du Rhin, l'une des plus importantes lignes du réseau européen. Sa concession comprend 89 kilomètres dont 32 sont en circulation ; sur le capital social, les deux tiers environ sont fournis en obligations du duché de Nassau, portant une garantie d'intérêt à 4 0/0. Une souscription de dix millions en 20,000 actions de 500 fr. est ouverte chez M.

adressé d'abord. En parlant de vous à son mari, elle se sera crue obligée de dire aussi un mot du vieux commandant, les absents ont tort, et ce dernier l'aura emporté sur nous.

— Votre explication est assez plausible. Mais enfin, commissaire, puisque, dans tous les cas, je dois renoncer à mademoiselle Geneviève et à l'espoir de me créer une famille à Brest, je veux vous achever mes confidences. Mademoiselle Desgalets a produit sur moi une vive impression ; j'hésitais déjà, par moments entre elle et sa cousine ; désormais je n'hésite plus.

Ciel, que dites-vous ?

— Que je vais mettre tous mes efforts à plaire à mademoiselle Emma Desgalets.

— Au lieu de répondre, le commissaire présenta une lettre où le commandant de Graincourt le félicitait clairement de son amour naissant pour Emma, et lui annonçait que, par le même courrier il parlait en sa faveur au père de la jeune créole. Montaiglon lut attentivement la lettre d'un bout à l'autre, et tendit fraternellement la main au commissaire.

— Que ce soit donc Emma qui choisisse entre nous, dit-il ; et quoique rivaux ne cessons pas d'être amis.

— Non, Montaiglon, je suivrai votre exemple. Vous renoncez à Geneviève à cause de moi ; je dois de même renoncer pour vous à Emma.

— J'aimerais mieux ne la revoir de ma vie que d'accepter, s'écria l'officier avec un noble emportement.

— Je juge de votre état par le mien, commissaire :

Stokes, banquier à Paris, l'un des membres du conseil d'administration ; ce placement, considéré comme de premier ordre, rencontre de vives sympathies.

Placée sous le patronage des noms les plus honorablement connus, la Compagnie marbrière du Maine, qui est en possession des principales carrières de marbre dans nos départements et en Afrique, qui fonctionne depuis longtemps, fait également une émission de 100 fr., dans le but d'étendre et de développer ses lucratives opérations.

Les actions de la Compagnie des Huiles-Gaz sont rares et demandées sur place. On s'occupe aussi de la Compagnie métallurgique des Trois-Bassins, créée au mois de juillet dernier, au capital de 20 millions, et qui se dispose, étendre pour le cercle de ses opérations, à faire une deuxième émission de ses actions au porteur.

J. PARADIS.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

LOTÉRIE DE CAHORS

Autorisée par le Gouvernement, approuvée par le Pape,

POUR LA RESTAURATION DES TREIZE SANCTUAIRES

de Notre-Dame de Roc-Amadour,

Pèlerinage fondé par LACHÉE au 1^{er} siècle,

CÉLÈBRE PAR D'INCOMPTABLES MIRACLES.

1 fr. le billet. — Capital : 600,000 francs.

1 gros lot de **soixante mille francs.**

1 second lot de 20,000

1 lot de 10,000

10 lots (chacun) de 1,000

10 lots de 500

50 lots de 300

TOUS CES LOTS SERONT PAYÉS EN ESPÈCES.

PREMIER TIRAGE IRRÉVOCABLE :

HUIT DÉCEMBRE PROCHAIN.

Tout billet concourant aux deux Tirages.

On peut gagner **80,000 FRANCS** pour Un Franc.

Tout souscripteur recevra franco à domicile la liste officielle des numéros gagnants.

AGENT PRINCIPAL : M. **Querre**, A TOULOUSE, place du Capitole, 9, où doivent être adressées les demandes avec mandats sur la poste.

Dépôt de billets, à Saumur, chez MM. CHARLES freres, quincailliers.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Mardi prochain deux décembre 1856, à midi, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères des issues à provenir du Service des Subsistances militaires de la place de Saumur pendant l'année 1857.

Le cahier des charges est déposé à la Sous-Intendance militaire et au Bureau des Domaines, où on pourra en prendre connaissance.

Saumur, le 27 novembre 1856.

Le Receveur des Domaines,

(694)

LINACIER.

P. GODET, propriétaire-gérant.

tous deux nous avons les mêmes impressions. Nous ne saurions avoir des secrets l'un pour l'autre. Je lis dans votre cœur comme dans le mien. Vous aimez Emma comme je l'aime ; vous aimiez Geneviève plus que je ne l'aimais. Tout-à-l'heure, lorsque je vous ai fait le sacrifice absolu de cette dernière, ce n'a pas été sans arrière-pensée ; je me réservais une consolation à laquelle vous-même ne devez point renoncer. N'engageons point l'avenir, je vous en supplie, soyons rivaux, je l'exige ; mon amitié est à ce prix.

Le commissaire baissa tristement la tête ; puis, pendant quelques instants, les deux officiers se promènèrent en silence. Quand le pilotin vint prévenir Montaiglon que l'heure de son tour de service approchait, Ernest lui serra la main affectueusement en disant d'un ton pénétré de reconnaissance :

— Eh bien ! j'accepte, soyons rivaux !

— Je vous en remercie, Portandic ! A armes égales donc, comme les preux d'autrefois !

L'officier, à ces mots, alla demander les ordres pour la nuit, et prit le quart.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 27 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 68 85.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 92 25.

BOURSE DU 28 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 10.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 92.

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur,
Le samedi 20 décembre 1856, à l'heure
de midi,

UN PRÉ,

Appartenant à M^{me} v^e CHAMPET,
Situé à Munet, commune de Distré,
Contenant 66 ares. (693)

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur,
Rue Beaurepaire, n^o 33,
Faisant aujourd'hui l'objet de deux
locations, et pouvant également ne
former qu'un seul ensemble.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à
Saumur, place de la Bilange,
Ou à M. CORMERY, rue du Collège,
18. (626)

A CEDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans
l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. PLUMEREAU, titu-
laire à Montrenil-Bellay. (406)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

**2,000 fr. à placer à rente
viagère.**

S'adresser à M^e DION. (685)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

LE CLOS DU PIED-TOUTÉ,

Terre, luzerne, vigne,
Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Contenant 3 hectares 96 ares joignant
le chemin de Beauchêne et MM. de
Beauregard, Goblet et Hannot.

La carrière à tuf, ouverte sous ce
clos est en voie d'exploitation.

Il sera accordé toutes facilités pour
les paiements.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à
Saumur. (667)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

1^o Une PIÈCE de TERRE et VIGNE
située au lieu dit les Galmoises ou les
Landes, commune de Saumur, conte-
nant 1 hectare 21 ares 14 centiares,
joignant MM. Mignon, Gilbert, Pas-
quier et autres.

2^o Et 36 ares 78 centiares de VIGNE,
au même lieu, joignant René Cerf,
Mariet, Richardean et autres.

Appartenant à M^{me} Baudry-Gerbier.
S'adresser à M^e CHASLE, notaire à
Saumur. (672)

A VENDRE

TERRAINS PROPRES A BATIR,

Situés en face et tout le long de la
Gare du chemin de fer, sur la route de
Saint-Lambert.

S'adresser à M. PONNEAU, qui en est
le propriétaire. (691)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

**FONDS A PLACER
SUR HYPOTHÈQUES.**

Diverses SOMMES, à longs termes,
avec faculté de remboursements par-
tiels.

S'adresser audit notaire. (670)

A CEDER DE SUITE,

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UN FONDS DE SERRURERIE,
S'adresser à M. GILBERT, à Gennes.

A LOUER

Pour Noël 1856.

1^o Une CHAMBRE au deuxième,
avec grenier au-dessus, rue de la Ton-
nelle, maison de M. Godrie;

2^o Une CAVE et un autre grenier.
S'adresser, pour traiter, à M.
CHÉROUZE, rue d'Orléans. (638)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec
cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou
à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A LOUER PRÉSENTEMENT

ou à la St-Jean prochaine,

APPARTEMENTS et CHAMBRES, situés
à Saumur, quai de Limoges, n^o 153.

MAISON POUR BOULANGERIE,
au même n^o, à louer pour la St-Jean
1857.

S'adresser à M^{me} GODIN, dans la
maison (258)

A VENDRE

Un CABRIOLET-TILBURY, très-
beau et bon, rideaux en drap, ressorts
anglais.

S'adresser à M. BERGE, carrossier,
rue Dupetit-Thouars, ou au bureau du
journal. (692)

A Céder de Suite

L'AUBERGE à la Réunion des Amis,
sise au Chapeau, commune de Saint-
Lambert, avec vaste écurie, jardin et
cour.

S'adresser à M. POIRIER qui l'occupe.

A LOUER

UNE MAISON,

Sise au Chapeau, avec boutique,
cuisine, chambre haute et grenier au-
dessus. Jardin derrière la maison.

Cette maison, propre au commerce,
peut également être une habitation de
plaisance.

S'adresser à M. POIRIER, proprié-
taire. (677)

A VENDRE

Un très-bon et très-beau

BILLARD, DANS LE NOUVEAU GENRE.

S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE,
rue Royale, sur les Ponts. (619)

A VENDRE

Un BILLARD neuf en acajou, avec
tous ses accessoires.

S'adresser à M. NANCRAUX, à Sau-
mur, rue de la Comédie. (690)

UN AN, 10 F. — SIX MOIS, 5 F. 50 C. — TROIS MOIS, 3 F.

Etranger le port en sus.

52 numéros par an.

Chaque numéro contenant la matière d'un volume in-8^o.

L'ÉCHO LITTÉRAIRE

MAGASIN DES FEUILLETONS

Recueil hebdomadaire consacré à la publication des plus remarquables productions
de la littérature contemporaine.

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES.

Bureaux à Paris : Rue Sainte-Anne, 55.

Histoire, romans, nouvelles, légendes, voyages, esquisses de mœurs, critique litté-
raire, études biographiques, traductions, beaux-arts, théâtres, nouvelles diverses,
chronique de la semaine, etc., etc., extraits de livres nouveaux, reproduction des plus
intéressants articles qui paraissent dans les journaux et dans les revues.

CINQUIÈME ANNÉE.

Toute personne qui souscrit un abonnement d'une année, à partir du 1^{er} janvier
1857, époque où commencera un nouveau volume, recevra GRATIS les numéros de
novembre et de décembre, plus un beau volume de trente feuilles,
format de l'Echo Littéraire, et contenant les principaux articles publiés pendant les
années précédentes.

Conditions de l'Abonnement :

On s'abonne en adressant, FRANCO, un mandat sur la poste, à M. le Directeur de
l'Echo Littéraire, rue Sainte-Anne, 55, à Paris, ou par l'entremise des libraires, des
directeurs de poste et des messageries.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

ALBUM A 50 ET 60 POUR CENT DE REMISE

Toute personne qui s'abonnera au JOURNAL AMUSANT (*Journal pour rire*) pendant les mois de novembre et dé-
cembre, recevra une quittance portant avec elle des bons de prime pour une valeur égale à la somme versée pour
l'abonnement. Ces bons de prime donneront droit à se faire délivrer des Album à 50 et 60 pour cent de remise.
Le catalogue de ces Album de salon et d'étrennes se trouve lui-même imprimé sur la quittance. C'est une faveur
exceptionnelle qui finira le 31 décembre prochain. Prix du JOURNAL AMUSANT : un an, 17 fr. ; — 6 mois, 10 fr. ;
— 3 mois, 5 fr.

Adresser un bon de poste au directeur, 20, rue Bergère, à Paris.

ABONNEMENTS PAS DE PRIME, MAIS DEUX NUMÉROS PAR MOIS AU LIEU D'UN BUREAUX A PARIS
Rue Ste-Anne, 64.

Un an, 6 mois,
PARIS 15f. 8f.
DÉPARTEMENTS . . . 18f. 10f.
Corse, Algérie }
Etranger, selon le tarif
postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

Envoyer franco au Di-
recteur un bon de poste
ou sur Paris, ou s'adresser
aux Libraires et aux Mes-
sageries.

(Journal des Dames et des Salons. — 4^e ANNÉE. — Sous le patronage de M^{me} la comtesse DASH)

Est le seul journal du genre auquel son immense succès en France et à l'étranger ait permis d'offrir à ses abonnées, sans augmentation de prix, DEUX NUMÉROS par
mois au lieu d'un. Elle publie PAR AN 24 numéros grand in-8^o, édition de luxe, rédigés par les sommités de la littérature, 24 gravures de modes colorées, dessinées
par M^{me} Héloïse Leloir ; 15 Planches de Broderie par nos premiers dessinateurs en ce genre ; — 15 Planches de Patrons de Robes, Manteaux, Chapeaux, Vêtements d'Enfants ;
— Plusieurs Planches colorées de Tapisserie, Filet et Crochet ; — environ 40 Morceaux de Musique pour Chant et Piano ; — et une multitude de Travaux de Dames en Tapis-
serie, Filet, Crochet, Tricot, etc.

A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE, MAURICE ROBERT GRANDE NOUVELLE M^{me} LA Ctesse DASH.
elle commencera en 1 vol. in-8^o, par

Vu par légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,